

Identité française et Identité de la France

(séminaire du CECCOPOP - 21 mai 2010)

L'objet de mon propos n'est pas de faire ici une synthèse du débat qui a été organisé par nos dirigeants, en 2009-2010, et qui n'a rien apporté de neuf sur le plan intellectuel, mais de présenter un panorama historique le plus objectif possible de cette réflexion controversée, liée à une crise identitaire constatée dès les années 80.

Si la "francité" avait déjà été évoquée auparavant par des intellectuels comme Francis Ponge, et "l'identité" traitée par Claude Lévi-Strauss dans les années 70¹, c'est en 1984, avec l'élection de Jean-Marie Le Pen aux élections européennes, que la question de l'identité française réapparaît dans le discours politique : depuis 1945, la question sentait le soufre.

En effet, c'est en 1984 que l'extrême droite revient sur l'échiquier politique conventionnel, François Mitterrand étant intervenu personnellement auprès des chaînes de télévision publiques pour rendre la parole à l'extrême droite, peut-être pour des raisons démocratiques, mais plus vraisemblablement pour des motivations électoralistes (il s'agissait de diviser la droite en la privant de son extrémité, à moins que le passé vichyssois de Mitterrand ne l'ait rattrapé à ce moment-là). Quoi qu'il en soit, c'est à l'occasion des élections européennes de 1984, que des expressions telles que "la France aux Français" et "les Français d'abord" sont formulées dans le discours politique publique. Ce qui fait alors scandale.

Un an plus tard, au printemps 1985, les partis conventionnels réagissent, et deux colloques sont organisés : l'un par le Club Espace 89, proche du PS sur "l'identité française"², l'autre par le Club de l'Horloge, proche du RPR sur "l'identité de la France"³. Linguistiquement, le mot "identité" venant du latin "idem" (pareil, semblable à) ne devrait s'appliquer a priori qu'aux individus (c'est-à-dire : l'identité française), mais le terme désignant également aujourd'hui l'ensemble des caractéristiques d'un individu, c'est dans ce sens qu'il peut s'appliquer également à la nation. En fait, la distinction était ici idéologique et correspondait aux thèmes abordés dans ces deux colloques : à droite, on dénonçait l'universalisme et "l'idéologie culpabilisante des droits de l'Homme" ; à gauche, si l'on ne niait pas une crise identitaire, on affirmait que l'identité française, c'était "une culture plurielle".

¹ "L'Identité" est l'intitulé d'un séminaire interdisciplinaire dirigé par Claude Lévi-Strauss au Collège de France en 1974-75, et le titre de la publication qui en est tirée en 1977 aux éditions Grasset et Fasquelle.

² Les actes de ce colloque sont publiés en 1985 sous le titre *L'Identité française*, chez Albin Michel.

³ Les actes de ce colloque sont publiés en 1985 sous le titre *L'Identité de la France*, aux éditions Tierce.

Précisons ici qu'en 1986 Fernand Braudel publie un livre, également sous le titre *Identité de la France*⁴, mais qu'il ne faudrait pas le confondre avec les actes du colloque organisé un an plus tôt par le Club de l'Horloge : Fernand Braudel tente de cerner les spécificités de la France, avec une démarche originale, relevant tour à tour de la géographie, de l'anthropologie, des sciences politiques, de la culture (il pose cette étonnante question : "peut-on dire culturologie ?"), de la sociologie, des Relations Internationales, etc. Il y prêche la tolérance et affirme, de l'introduction à la conclusion que "la France est diverse. Et sa diversité est patente, durable, *structurale*".

En 1986, des historiens - dont justement Fernand Braudel - , des philosophes, des responsables de revues, se sont également réunis, de manière moins partisane cette fois, autour du thème "La France, une nouvelle conscience de soi ?", dans le cadre des "Rencontres de Pétrarque", colloque organisé à Montpellier. Le débat, riche en informations et en points de vue, n'a pas réussi à déboucher sur un moment de notre histoire où l'on aurait pu situer l'apparition de notre représentation de la France ou sur l'origine de notre identité. À partir de quand peut-on parler de France et d'identité ? Du baptême de Clovis en 497 ? Du couronnement de Charlemagne en 800 ? Du bon roi Saint-Louis et des croisades ? De la guerre de Cent ans qui a galvanisée une identité par défaut face aux Anglais (les choses n'étant pas si simple dans la réalité, puisqu'il s'agissait aussi d'une rivalité entre Bourbon et Armagnac) ? De l'ordonnance de Villers-Cotterêts, où François Premier impose le français à la place du latin dans les actes notariés, dans l'exercice de la justice et oblige les curés à tenir les registres de la catholicité ? De la Révolution Française, avec les Droits de l'Homme (et le fait de passer du statut de sujet du roi catholique à celui de citoyen français, sans distinction de race de religion ?), et la nouvelle organisation administrative de la France ? De l'école de Jules Ferry ? De la séparation des Églises et de l'État en 1905 ? La question est restée sans réponse et toute affirmation relèverait ici du mythe.

Lors de la première cohabitation, en 1987, une commission est réunie autour du Garde des Sceaux pour présenter au Premier Ministre un rapport sur une éventuelle réforme du Code de la nationalité. Ce rapport sera rendu en 1988⁵, année de la réélection de François Mitterrand : il faudra attendre la deuxième cohabitation, 5 ans plus tard, pour que le législateur se penche effectivement sur la question.

Aujourd'hui, 20 ans plus tard, la question de l'identité nationale est au cœur du débat politique et suscite des réactions très contrastées.

La nation est un concept subjectif, à la définition floue : "communauté humaine le plus souvent installée sur un même territoire, et qui possède une unité historique, linguistique, religieuse, économique plus ou moins forte". "Le plus souvent", "plus ou moins", cette définition traduit bien la difficulté de ce qu' Ernest Renan avait fort bien défini à la fin du XIXe, comme "la volonté de vivre ensemble". On n'a pas fait mieux

⁴ Fernand BRAUDEL, *Identité de la France*, 3 volumes, éd. Arthaud, Paris, 1986.

⁵ *Être français aujourd'hui et demain, Rapport de la Commission de la Nationalité présenté par M. Marceau Long au premier Ministre*, coll. 10/18, 2 vol., n° 1945 et 1946, 1988.

depuis ; les nombreux débats et les publications, souvent partisans, tendent généralement à nier la notion même de nation, ou exceptionnellement, à en faire une franche apologie. C'est le cas de Dominique Schnapper, qui consacre, dans un de ses livres défendant l'idée de nation⁶, 22 pages à un chapitre intitulé "définition", où elle fait l'inventaire de ce que n'est pas la nation sans pouvoir pour autant la définir à aucun moment. Cela dit, Lévi-Strauss a bien noté que, si le concept de nation est difficilement définissable, ses manifestations n'en sont pas moins visibles. Le concept relevant de l'affect, plus que du rationnel, on peut le comparer à la notion d'amour : il est quasiment impossible de définir ce sentiment, de manière rationnelle, avec des mots. Et pourtant qui en nierait l'existence ?

L'État, en revanche, est fort bien défini, tant linguistiquement que juridiquement : c'est un territoire, des frontières, une population et un gouvernement souverain. L'identité pourrait donc se définir, rationnellement, par rapport à l'État, par rapport au pays auquel on s'intéresse. Cependant, une enquête menée, il y a une dizaine d'années, auprès des ambassades, des organismes internationaux et des juristes, sur le nombre d'États dans le monde, a prouvé que ce nombre variait alors très officiellement de 145 à 281⁷. Cette variation, qui va presque du simple au double, montre à quel point chaque intervenant a sa conception d'une réalité pourtant fort bien définie. Une comparaison permet d'éclairer le problème. Prenons le mot "femme". Chacun sait qu'il s'agit d'un "être humain du sexe féminin". Mais que signifierait ce terme pour chacun, si l'on mettait autour d'une table un nourrisson qui tète encore sa mère, un jeune marié en lune de miel, un grand-père qui a partagé 50 ans de vie commune avec sa moitié et un musulman polygame ?

Et c'est là que l'on met le doigt sur le fond du problème : l'identité relève de l'affect et les critères, dans la France contemporaine, sont bien difficiles à cerner : quel point commun entre un Antillais et un Alsacien, entre un Chti du Nord et un Corse, ou tout simplement entre un individu et ses propres parents qu'il ne peut pas souffrir alors qu'il s'entend au mieux avec des gens d'une autre nationalité ? La question de l'identité est essentielle, mais elle mérite toute la nuance d'un sujet qui relève de l'affect : l'envie de vivre ensemble. Il est impossible de cerner le profil du "vrai" Français, issu de croisement de civilisations et de populations depuis la nuit des temps : ne portons-nous pas le nom d'un envahisseur venu d'outre-Rhin, Clovis, un Franc, qui nous a donné le nom de notre pays et de notre identité ? Ne parlons-nous pas la langue d'un envahisseur, le latin qui a évolué et non le celtique ? Ne sommes-nous pas ethniquement métissés ?

En marge de notre réflexion, il est intéressant de noter ici que l'État lui-même est en quête d'identité, ou du moins d'identifiant. En effet, un document interne de mars 1999 émanant du service du Premier ministre (Service d'Information du Gouvernement) s'explique sur la création d'un identifiant pour la communication gouvernementale, identifiant qui allait être conçu et que nous connaissons tous

⁶ Dominique SCHNAPPER, *La Communauté des Citoyens*, Gallimard, Paris, 1994.

⁷ François-Gabriel ROUSSEL, "Le Monde dans tous ses États", dans *Le Monde diplomatique*, juillet 1996, 4^e de couverture.

aujourd'hui : il s'agit du rectangle bleu-blanc-rouge avec la tête de Marianne en blanc au milieu, souligné par la devise "Liberté - Égalité - Fraternité", devise elle-même soulignée par "République Française".



Ce document interne précise que "Le public n'est pas en demande d'une signalisation spécifique de l'État. Face à la profusion des signes émis autour de l'État, c'est plutôt l'indifférence désabusée qui domine. Mais il a un intérêt certain à créer un identifiant de l'État qui signifierait de façon claire que l'État existe en tant qu'émetteur spécifique : une place à prendre, une parole autonome à affirmer".

Le document précise ensuite que "le public n'a rien compris à la décentralisation" et que, par ailleurs, "la concurrence européenne arrive". Le cahier des charges de l'identifiant est finalement défini en ces termes : "Au terme d'une investigation croisant l'analyse sémiotique, des entretiens avec des hauts fonctionnaires, ainsi que des réunions avec le grand public, les *candidats* retenus sont : le drapeau, Marianne, Liberté-Égalité-Fraternité, République Française". Ce projet voit finalement le jour dans la *Charte Graphique de la Communication Gouvernementale* (Circulaire du Premier Ministre n° 4.694/SG du 24 septembre 1999), chaque ministère recevant ainsi des directives précises sur la mise en forme de leurs logos respectifs.

Ces documents nous rappellent l'importance du symbole de la Marianne. Or, sur tous les tableaux, sur l'Arc de Triomphe, elle est torse nu, symbole nourricier, bien sûr, mais aussi symbole de l'émancipation de la femme. Et les bustes des mairies ont eu pour modèle des femmes telles que Brigitte Bardot ou, récemment, Létitia Casta (choix effectué après un sondage auprès des maires de France). Ne l'oublions pas : ce point est un éclairage important dans le débat actuel sur le port de la burqa.

Pour en revenir à cette volonté de vivre ensemble, autour de quel projet l'exprimer ? Et le fait de ne pas partager le projet collectif, doit-il exclure du groupe ? En avril 2010, le gouvernement proposait d'envisager, de manière législative, "la déchéance de la nationalité française" pour des citoyens tels que ce musulman, Liès Hebbadj, ayant récemment acquis la nationalité française, accusé de polygamie et d'abus de droits sociaux et dont la femme portait la burqa. Admettons l'hypothèse. Mais alors, quid des maris infidèles, des divorcés, ou, pour extrapoler un peu, de ceux qui ne payent pas leurs impôts, des criminels, de tous ceux qui pourraient être considérés comme des "mauvais" Français ?

Il est essentiel d'aborder ce thème avec beaucoup de nuance, sans pour autant le renier : notre société réclame aujourd'hui des réponses. Cependant, s'il est difficile de cerner l'identité française, il est plus aisé de dire ce qu'elle n'est pas. Et dans le monde moderne, notre communauté française éprouve un malaise réel face à un certain nombre de points, parmi lesquels une image de la femme soumise aux hommes, sous prétexte d'être soumise à Dieu ; en clair, face aux femmes voilées. Cet attribut, qui n'est pas un simple détail vestimentaire, manifeste un refus, voire un rejet, de bien plus encore que notre conception des relations hommes-femmes. En effet, si chaque génération d'immigrants a été d'abord reçue par des termes dévalorisants (les "polaks", les "ritals", etc.), avant d'être intégrée, chaque génération était venue avec une ferme volonté de s'intégrer et en apportant son sang à la communauté. Et si le sang a été, par le passé, versé sur le champ de bataille par les différentes communautés qui composent notre société contemporaine, le voile marque, lui, un refus de partager sa descendance avec la communauté de citoyens : il signifie non seulement un rejet de certaines de nos valeurs, d'une vision qui nous semble essentielle de l'homme et de la femme, mais aussi le refus de mariages mixtes, de mêler sa descendance au sein du creuset national.

Le débat est aujourd'hui au cœur du discours politique. La prise de conscience a eu lieu ; c'est certainement un point positif. Mais il est regrettable que les socialistes ne se soient pas saisi de ce débat : en décembre 2009, seuls trois élus socialistes (Manuel VALLS, Aurélie FILIPPETTI et Philippe ESNOL) s'exprimaient contre le port de la burqa. La défense de l'image et des statuts de la femme, c'est un combat de gauche par excellence, or ce débat avait été laissé à la droite, et a donc été traité sur le terrain problématique de l'identité nationale.

Enfin, il relève de la responsabilité de nos politiques de ne pas simplifier le débat et de le traiter en s'accordant le temps nécessaire : les coups d'annonce peuvent être des plus maladroits. L'intérêt de ce débat est de trouver, puis éventuellement de proposer - voire d'imposer -, des projets communs pour notre communauté de citoyens afin de parvenir à retrouver une volonté collective de vivre ensemble, dans la continuité de notre histoire, de nos traditions, de nos valeurs.

François-Gabriel ROUSSEL
Maître de conférences à l'Université de Paris-XII
en Sciences de l'information et de la Communication
Électeur sénatorial délégué de Paris
Candidat aux élections sénatoriales de 2004